

Mesdames, Messieurs les Députés,

Je vous adresse ce courrier afin d'exprimer mon souhait de voir l'usage des feux d'artifice dans notre pays faire l'objet d'une réglementation plus stricte. Cette demande repose sur plusieurs préoccupations majeures, touchant à la fois à ma santé, au bien-être des animaux et à la préservation des écosystèmes.

Je tiens notamment à attirer votre attention sur les nombreux problèmes engendrés par les feux d'artifice, en particulier l'impact de leurs nuisances sonores sur les espèces sauvages, surtout lors de périodes biologiquement sensibles telles que le repos, la reproduction, la migration ou l'hivernage

Les feux d'artifice déclenchent des réponses physiologiques complexes chez les oiseaux, incluant l'activation du système neuroendocrinien du stress et l'augmentation du rythme cardiaque, de la température corporelle et des hormones de stress, comme la corticostérone¹.

Les envols massifs et nocturnes provoqués par les feux d'artifice ne correspondent pas à leurs comportements naturels et entraînent un stress physiologique important². Le nombre de vols d'oiseaux augmente jusqu'à dix fois pendant les feux d'artifice (des cartes radar montrent l'impact entre 23h et 1h) particulièrement chez les espèces à corps plus grand, et que cette perturbation reste significative jusqu'à ~10 km des zones de tir³.

La directive européenne 2013/29/UE⁴ permet aux États membres d'interdire ou de restreindre la possession, la vente et/ou l'usage par le public des feux d'artifice de catégories F2 et F3, pour des motifs liés à l'ordre public, à la sécurité, à la santé ou à la protection de l'environnement (art. 4.2).

A titre d'exemple, les Pays-Bas, confrontés à un nombre élevé d'incidents et de violences, ont décidé d'interdire l'usage par le public de tous les feux d'artifice à l'exception de la catégorie F1, une réforme devant entrer en vigueur à partir de 2026–2027.

Je ne souhaite en aucun cas remettre en question les traditions festives. Toutefois, je vous demande d'encadrer plus strictement l'usage des feux d'artifice et d'en réserver l'utilisation à des manifestations professionnelles exceptionnelles, en tenant compte des connaissances scientifiques actuelles ainsi que des compétences respectives des différents niveaux de pouvoir.

¹ Wingfield, J. C., & Sapolsky, R. M. (2003). Reproduction and resistance to stress: When and how. *Journal of Neuroendocrinology*, 15, 711–724. <https://doi.org/10.1046/j.1365-2826.2003.01033.x>

² Shamoun-Baranes, J., Dokter, A. M., van Gasteren, H., van Loon, E. E., Leijnse, H., & Bouts, W. (2011). Birds flee en masse from New Year's Eve fireworks. *Behavioral Ecology*, 22(6), 1173–1177. <https://doi.org/10.1093/beheco/arr102>

³ Hoekstra, B., Bouts, W., Dokter, A. M., van Gasteren, H., van Turnhout, C., Kranstauber, B., van Loon, E., Leijnse, H., & Shamoun-Baranes, J. (2024). Fireworks disturbance across bird communities. *Frontiers in Ecology and the Environment*, 22(1), e2694.

⁴ Directive européenne 2013/29/UE# Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la mise à disposition sur le marché d'articles pyrotechniques

Nous souhaiterions que des limites similaires à celles en vigueur dans certains pays européens, tels que l'Allemagne, l'Irlande ou la Finlande, soient mises en place. Ces restrictions pourraient notamment inclure :

- des restrictions spatiales
- des restrictions d'utilisation : en limitant la commercialisation et la détention des feux d'artifice strictement aux professionnels
- des restrictions temporelles: à l'image de ce qui se fait dans un plusieurs pays européen, l'usage et la vente de feux d'artifice pourrait être limité entre le 29 décembre et 2 janvier mais aussi les 11 (VL) et 21 juillet + 27 septembre (W), .
- la création de zones tampons sans feux d'artifice autour des habitats importants d'espèces sauvages comme les zones Natura 2000, les réserves naturelles, les zones humides et les sites de repos.

En espérant que vous saurez prendre les mesures nécessaires, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Députés, l'expression de mes salutations distinguées.

Nom